Partie officielle

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **64 (1935)**

Heft 11

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LXIVme ANNÉE. N° 11. 1er AOUT 1935.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation
ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : **6 fr.**; par la poste : **30 ct.** en plus. — Pour l'étranger : **7 fr.** — Le numéro : **30 ct.** — Annonces : **45 ct.** la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1er doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. Rosset, inspecteur scolaire, Gambach, 11, Fribourg. Compte de chèque II a 153.*

*Le **Bulletin pédagogique** et le **Faisceau mutualiste** paraissent le 1er et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du **Bulletin** et 5 du **Faisceau**.*

SOMMAIRE. — *Partie officielle.* — *Partie non officielle : La Caisse de retraite et d'invalidité du personnel enseignant fribourgeois.* — *Réunion de la Société fribourgeoise d'éducation, à Morat, le 17 juin (fin).* — † *Mlle Marie Borcard, ancienne institutrice.* — *Bon vieux papa.* — *Avis de la rédaction.* — *Un bon maître.* — *Société des institutrices.*

PARTIE OFFICIELLE

Cours de répétition. — Un cours de répétition pour les instituteurs des IIme et VIIIme arrondissements sera organisé à l'Ecole normale d'Hauterive, du 10 au 14 septembre prochain. L'arrivée à Hauterive est prévue pour le 10 au soir, à 7 h. ½ au plus tard, et la clôture le 14, vers 8 h. ½ du matin. Ce cours est obligatoire.

Les demandes éventuelles de dispense doivent être adressées à la Direction de l'Instruction publique avant le 1er septembre.

Cours de gymnastique. — Deux cours de gymnastique pour instituteurs sont prévus : le premier, à Bulle, les 19, 20 et 21 septembre, pour les instituteurs des IVme, Vme et IXme arrondissements ; le deuxième, à Fribourg, les 26, 27 et 28 septembre, pour les IIme, VIIme et VIIIme arrondissements.

En principe, la participation à l'un de ces cours est obligatoire pour tous les instituteurs qui n'ont suivi aucun cours de cette branche

durant les trois dernières années. Les inscriptions sont envoyées à la Direction de l'Instruction publique jusqu'au 15 août au plus tard. Les participants appelés à suivre les cours recevront en temps utile le programme qui servira de convocation définitive.

Musée d'histoire naturelle, à Fribourg (Pérolles). — Les écoles du canton peuvent en tout temps visiter gratuitement le Musée sous la direction, la surveillance et la responsabilité de leurs maîtres.

Heures de visite en été : 8 heures à midi ; 2 heures à 6 heures.
en hiver : 9 » » » ; 2 » » 5 »

Il est à recommander à MM. les instituteurs et institutrices de se préparer à la visite à l'aide d'un manuel d'histoire naturelle ou en visitant le Musée d'abord personnellement, si cela est possible, pour rendre plus instructive leur visite.

PARTIE NON OFFICIELLE

La Caisse de retraite et d'invalidité du personnel enseignant fribourgeois

Monographie rédigée à l'occasion du centième anniversaire de cette institution.

2. La caisse de retraite et ses développements.

a) *Sous le régime des règlements.*

Le protocole des assemblées ne s'ouvrant que le 25 juillet 1838, quel jour convient-il d'assigner comme point de départ effectif de la caisse de retraite ? Certaines indications traditionnelles reportent cette séance au 21 novembre 1834 ; par contre, l'art. 32 du premier règlement, imprimé sans date, précise que « ses dispositions recevront leur plein effet, le 1er novembre de la même année ». De là, chacun voudra conclure que la réunion constitutive eut lieu en octobre 1834 et que, en fixant au 1er janvier suivant, soit au début des opérations comptables de l'association, la date officielle de sa fondation, on ne s'écarte guère de la vérité absolue.

Nous connaissons l'initiateur ; apprécions-en, maintenant, l'œuvre dans les multiples stades de son évolution !

Quand il communiqua son projet aux instituteurs, Nicolas Chappuis avait-il trop présumé de leur confiance ? On ne sait combien s'associèrent personnellement à la cérémonie du baptême de son institution de prévoyance. Toutefois, une liste dressée par Chappuis et gardée aux Archives, autorise quelques utiles inférences.